LE PETIT TREGONNOIS

Lettre d'information municipale

Juin 2015

Edito :

Voici le numéro deux de notre lettre d'information « Le Petit Trégonnois ».
Ce numéro comporte trois sujets principaux :

1. Les finances municipales : le budget 2015 a été adopté par le conseil en avril dernier. Vous en trouverez les éléments les plus importants (comptes 2014, budget 2015, projets à venir) dans ce chapitre.
2. L'assainissement : comme vous le savez, le conseil a décidé de ne pas opter pour l'assainissement collectif, pour des raisons de coûts prohibitifs liées à des subventions se réduisant comme peau de chagrin. Cela signifie que nous devrons tous entretenir ou rénover nos assainissements individuels, en profitant si possible des subventions disponibles en ce moment.
3. Le social : c'est un rôle important de la municipalité, et nous faisons ici le point sur toutes les structures utiles, soit internes (secrétariat, CCAS), soit externes (comité cantonal d'entraide, mission locale…) pouvant venir en aide aux personnes en difficulté.

Il est complété par un certain nombre d'informations diverses (associations, infos pratiques…).
Comme je l'avais déjà indiqué dans le numéro un, il s'agit d'un complément au site internet où vous retrouverez tous ces sujets de manière plus complète (liens vers des sites extérieurs, plaquettes…).
Je vous souhaite à tous de bonnes vacances, et je vous donne rendez-vous pour un numéro trois en fin d'année.

Le Maire

Sommaire :

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Infos communales
- Pages 3 à 5 : Finances - Budget
- Page 6 et 7: Environnement
- Page 8 et 9 : Social
- Page 10: Travaux
- Page 11: Associations
- Page 12: Infos diverses

Infos pratiques

Coordonnées

Mairie de Trégonneau
Place du Bourg
22200 Trégonneau
Tél fixe / fax : 02.96.43.25.18
Portable: 06.89.12.28.41
Courriel: mairie.tregonneau@wanadoo.fr
Site internet: www.mairie-tregonneau.fr

Horaires

Lundi, jeudi et vendredi: de 8 h 45 à 15 h 30
Mardi: de 8 h 45 à 12 h
Samedi: de 9 h à 12 h

Vie communale

Nous avons équipé notre employé communal d'une manière un peu plus digne et efficace que son seul tracteur. Il dispose maintenant d'une voiture (Kangoo venant du garage Michel Ribaut) et d'une remorque. Nous devrions donc moins voir Ludovic sur son tracteur…et sous la pluie cet hiver.
Nous formons Yvette pour faire l'arrosage et la tonte, ce qui nous permettra d'assurer la continuité du service pendant les vacances
Nous avons également mis en place une mutualisation de nos moyens humains et matériels avec Squiffiec. Nous utilisons indifféremment les matériels de l'une ou l'autre commune, et nos employés s'entraident selon les besoins. A titre d'exemple, c'est Ludovic qui a procédé au nettoyage des bords de route avec le tracteur et la banquetteuse de Squiffiec, et donc, pour la première fois, sans faire appel à une entreprise extérieure.

Tarifs municipaux

Traitement documents en mairie :

Photocopie : 0,15 € la page format A4
Envoi fax : 1 € la première page, 0,50 € les pages suivantes
Envoi par courriel : 1 € le document

Scolaire :

Cantine : 2,80 € le repas.
Garderie: 1,20 € l'heure (payable au 1/4h) - 1,20 € le 1/4h après 18h30 (retard) - 0,80 € le goûter.

Concessions cimetière :

Tombe :
15 ans : 80€
30 ans : 130€

Columbarium :
Cavurne 15 ans : 200 €
Case 15 ans : 300 €

BUDGET

Bilan 2014

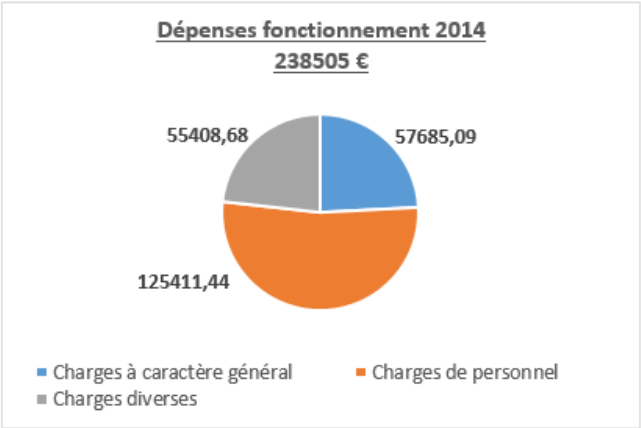

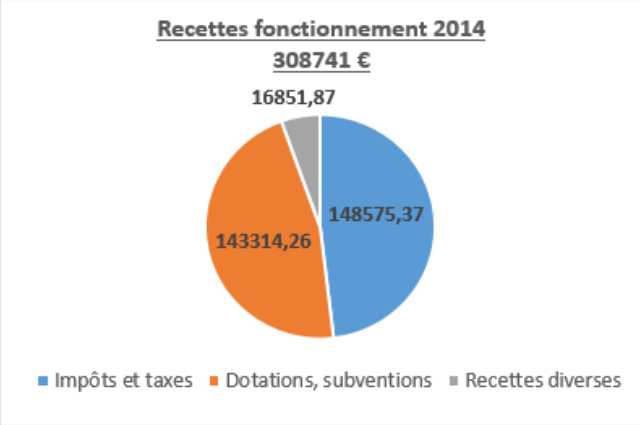

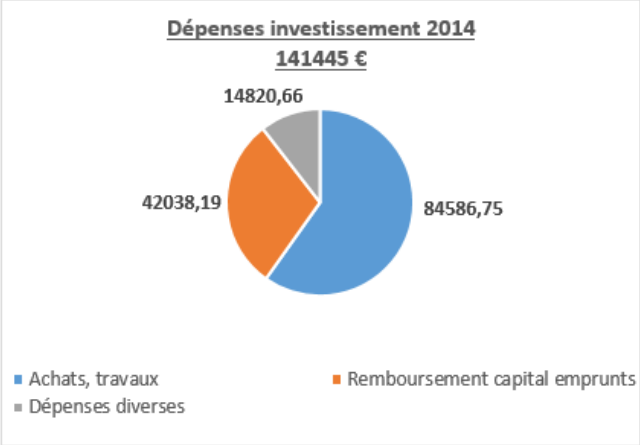

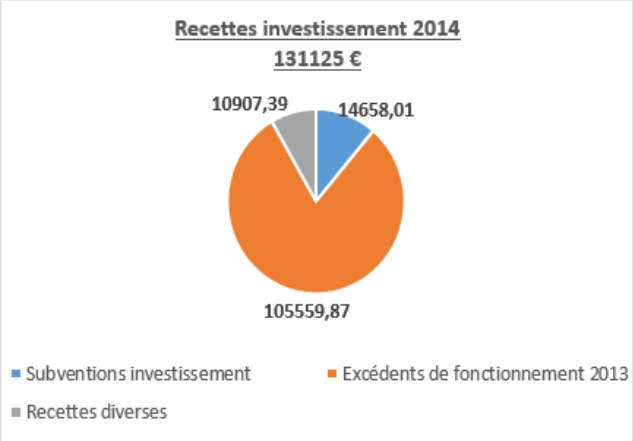

SOLDE FONCTIONNEMENT 2014	70236,29

SOLDE INVESTISSEMENT 2014	-10320,33

Quelques points à noter :

- le budget 2014 a été bouclé sans faire appel à l'emprunt, l'essentiel des recettes étant constitué par l'autofinancement (excédent 2013).
- L'excédent de fonctionnement 2013 a été affecté quasi en totalité à l'investissement 2014 pour payer les travaux du programme 2013.

Budget 2015

Les ***70236,29€*** d'excédent de fonctionnement 2014 sont affectés de la manière suivante :

- 60236,29€ affectés à l'investissement 2015
- 10000€ affectés à la section fonctionnement 2015

Afin de compenser en partie la baisse des dotations de l'état, et de poursuivre la baisse de l'endettement de la commune, la taxe d'habitation est augmentée (de 17,67 à 19,5%), les autres taxes restant inchangées.

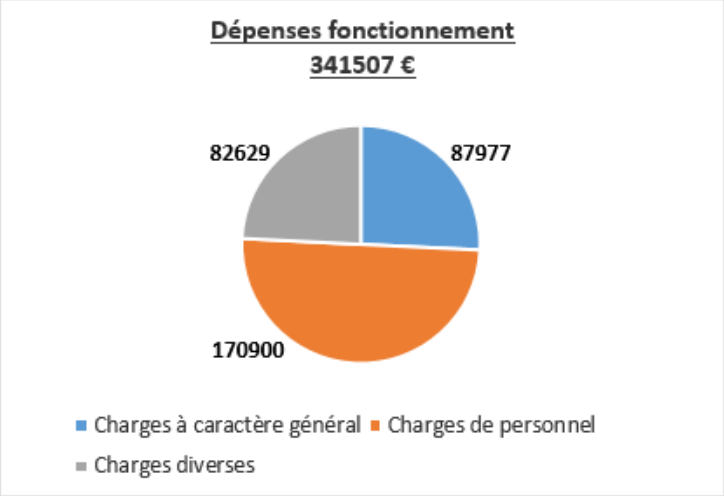

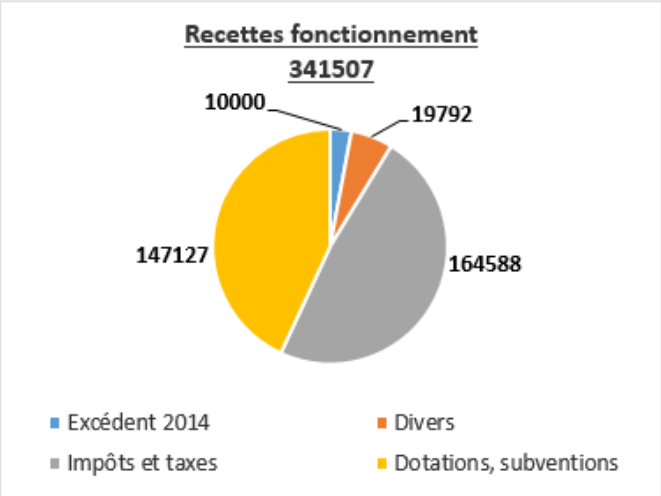

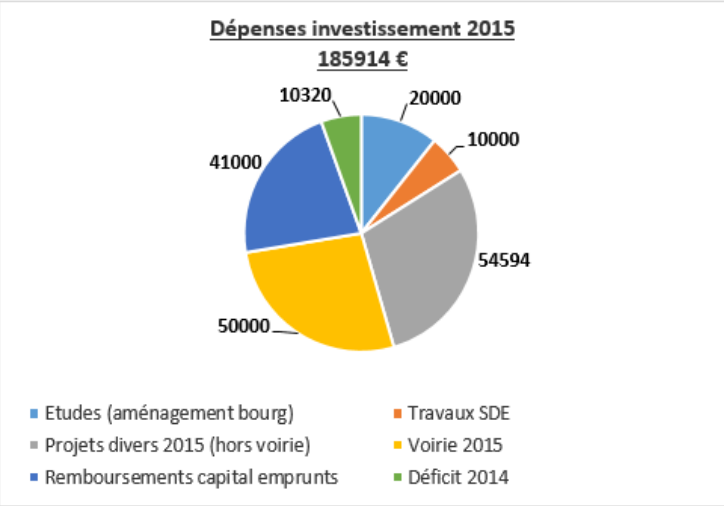

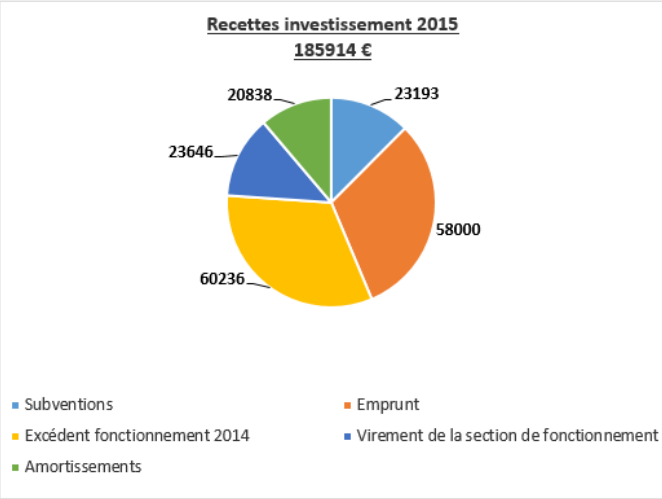

Liste des projets d'investissement pour 2015

Projets 2015		
Projet	**Montant**	**Commentaire**
Chauffage école	12500	classe1 et classe2 (chauffage plafond et pilotage)
Chauffage mairie	2800	radiateurs et pilotage
Signalétique	2135	Stationnement, vitesse, priorités
Mobilier	3604	Armoire sécurisée + armoire classique + aspirateur
Clôture cour école	1944,8	
Extension columbarium	3294	
Voiture	8000	Fourgonnette type Kangoo/Berlingo
Eclairage terrain foot	4381	
Local communal	11307	Devis terrassement (considéré comme enveloppe)
Voirie 2015	50000	tranche ferme 35000, tranche optionnelle 15000
Etudes	20000	voir adac, sde
Outillage	1000	Petit outillage à main
Remorque	2000	
Serre Ludovic	600	
PC portable école	500	Prévu si besoin changement
SDE	10000	Travaux SDE (communaux et raccordements)
Total :	134068	

L'ensemble des projets indiqués ont été intégrés dans le budget 2015. Certains d'entre eux ne seront réalisés que si nos moyens le permettent, et nous ferons tout ce qui est possible pour en réduire les montants (ce qui a déjà été fait pour le véhicule, la remorque, le mobilier et la voirie).

Quelques informations complémentaires :

Etat de la dette fin 2014

BANQUE	DUREE	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT	TAUX	RESTE DU FIN 2014	OBJET
CRCA	15	05/04/2000	05/01/2015	15244,9	4,95	357,4	Voirie
CRCA	15	05/04/2001	05/01/2016	45734,71	6,2	5617,78	Modernisation
CRCA	15	05/01/2002	05/10/2016	64028,59	5,55	11880,36	Modernisation
CRCA	15	05/02/2003	05/11/2017	35000	4,71	9090,89	Voirie
CRCA	15	01/04/2004	01/04/2018	74680,87	4,3	24720,79	Cantine
CRCA	15	05/05/2005	05/05/2019	58638,53	4,15	23626,26	Infrastructure
CRCA	15	05/03/2008	05/12/2022	80000	4,73	49562,88	Eglise
CRCA	15	01/02/2009	01/11/2023	40000	4,92	27398,51	Voirie
CRCA	15	05/02/2011	05/11/2025	80000	2,95	58666,72	Vestiaires douches
CM	15	30/03/2012	30/12/2026	45000	V	36000	Voirie
				Total:	**538327,6**		

Evolution de la CAF (capacité d'autofinancement) de la commune depuis 2008

La CAF est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (diminuée du montant du remboursement du capital des emprunts pour la CAF nette).

C'est la mesure de la santé financière de la commune. Le but est de l'améliorer en faisant des économies de fonctionnement et en diminuant notre endettement. Ce sont des objectifs importants, mais difficiles à atteindre pour une petite commune disposant d'une école ou d'équipements sportifs.

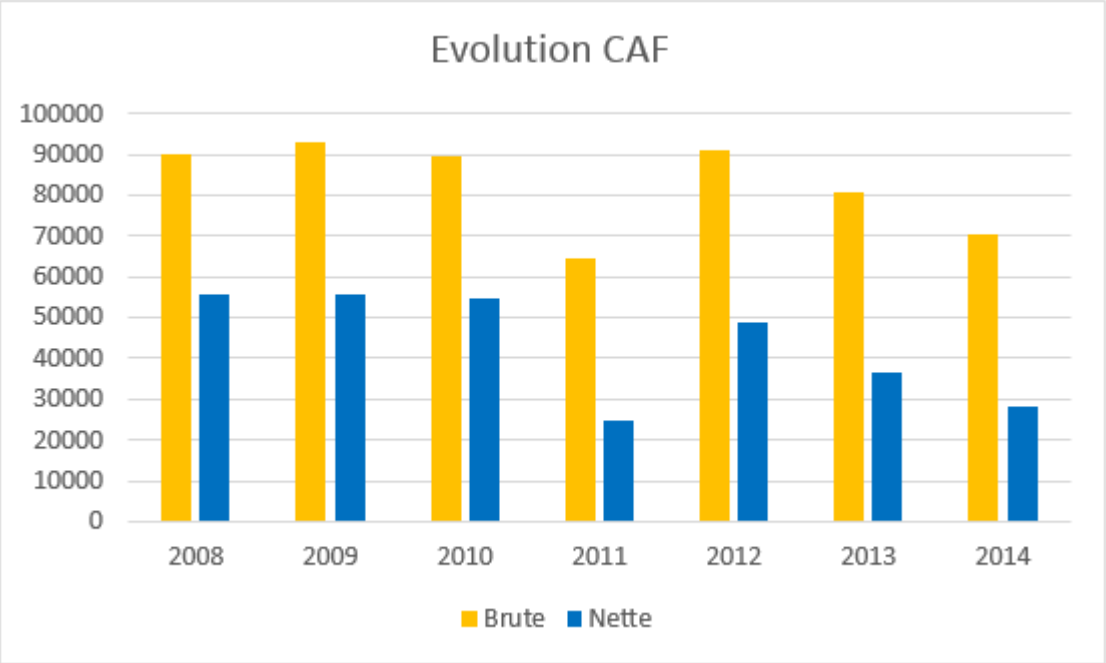

ENVIRONNEMENT

Réhabilitation des assainissements non-collectifs

Le diagnostic

Le diagnostic de tous les ANC de Trégonneau a été réalisé en 2013 par le SPANC.
Suite à ce contrôle, un compte-rendu vous a été remis, vous indiquant le classement de votre installation.
Si ce classement est « non-acceptable priorité 1 ou 2» :

1. Une réhabilitation complète (P1) ou des travaux (P2) sont à faire dans les quatre ans suivant la réception du diagnostic
2. Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) en cas de rejet au milieu naturel superficiel.

Pour l'ensemble des installations classées en priorité 1 et en priorité 2, non acceptable et acceptable sous réserve, il est obligatoire qu'une réhabilitation de l'assainissement non collectif soit effectuée dans l'année suivant la vente de l'habitation. Bien souvent c'est l'acquéreur qui s'occupe de cette réhabilitation. Si une personne pense vendre son habitation à long ou moyen terme, une réhabilitation avec subvention peut être envisagée.
Aucune subvention n'est possible en cas d'achat postérieur au 1er janvier 2011.

Procédure à suivre pour réaliser les travaux

1. Contacter le SPANC pour vérifier si votre installation peut faire l'objet d'une réhabilitation avec subvention
2. Faire réaliser une étude de sol (étude de filière) par un bureau d'études afin de
   a. Valider la possibilité de mettre en place un ANC éligible aux subventions
   b. Proposer une filière compatible
3. Déposer une demande d'ANC (retrait et dépôt du dossier complété en mairie). Le bureau d'études que vous aurez choisi devrait pouvoir vous aider à remplir le dossier.
4. Retour du dossier complet (avec cartes, plan de masse, plan cadastral) au SPANC
   a. Vérification de l'étude de filière
   b. Vérification de l'éligibilité aux subventions
   c. Accompagnement dans la demande de subvention auprès de l'AELB
5. En fin de travaux, et avant recouvrement de l'installation rénovée, contacter le SPANC pour effectuer une visite de conformité
6. Si l'installation est conforme, le SPANC délivre un certificat de conformité, et les travaux peuvent être terminés définitivement.

Les interlocuteurs utiles :

1. **La mairie**: Pour tout renseignement d'ordre général, retrait et dépôt de dossier.

2. **Le SPANC** :
   Adresses mail : spanc.jaudy@orange.fr ou jaudy.mairie-begard@orange.fr
   Contact : Emmanuelle LE CADRE, Directrice, Gaëtan OLLIVIER ou Jérôme THOS, Techniciens
   Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy - Service SPANC
   Mairie - Rue de la Résistance - B.P. 4 - 22140 BEGARD
   Tél : 02 96 45 49 94 / Fax : 02 96 45 36 27

3. **Le conseil général** : liste d'installateurs, bureaux d'études, filières
   Site internet : http://cotesdarmor.fr/lamenagement_du_territoire/lenvironnement/lassainissement.html

Récapitulatif des frais engagés et des subventions possibles

Travaux / Documents	Total Travaux	Charge du particulier	Subventions
Diagnostic ***Réalisé par le SPANC***	**35 €**	**35 €**	**/**
Etude de sol ***Réalisée par un Bureau d'études***	**Environ 400 €**	**200 €** **(50 %)**	**200 €** **(50 %)**
Contrôle Conception ***Réalisé par le SPANC***	**75 €**	**75 €**	**/**
Travaux ***Réalisés par un entrepreneur***	**7 600 €** **(Montant plafond subventionnable)**	**3 800 €** **(50 %)**	**3 800 €** **(50 %)**
Contrôle réalisation ***Réalisé par le SPANC***	**55 €**	**55 €**	**/**
Total	**8 165 €**	**4 165 €**	**4 000 €** ***(Montant maximum de subvention)***

Si travaux > 7 600 € : Alors la différence est à la charge du particulier.
Si travaux < 7 600 € : Alors 50 % du montant des travaux est à la charge du particulier

Le prêt à taux 0

Il existe également un prêt à taux 0, non soumis à condition de ressources, permettant de financer la partie non-subventionnée des travaux (montant maximum : 10000€).

Le SMEGA

La commune s'est engagée avec le SMEGA dans une démarche de gestion durable de la ressource en eau en signant la charte communale qui :

- Formalise l'engagement de la commune pour une gestion durable de la ressource en eau sur son territoire (pratiques d'entretien des espaces, gestion du milieu -zones humides, bocages, réseau hydraulique-, entretien des bâtiments),
- Encourage les communes dans l'amélioration de leurs pratiques et constitue un code de bonnes pratiques,
- Engage la commune dans une politique de communication auprès des particuliers,
- Engage la Communauté de Communes dans une action concordante à celle de la commune,
- Formalise l'engagement du SMEGA pour l'accompagnement des communes sur ces points d'engagement.

D'ores et déjà, nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires sur les espaces communaux. *Chacun d'entre vous est invité à en faire de même sur ses espaces privatifs.*

Exemple de plaquette :

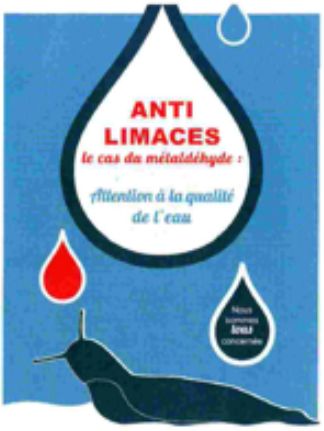

Adoptons les bons réflexes

SOCIAL

C.C.A.S : Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est un établissement public qui intervient dans les domaines suivants :

- **La précarité** : Aide sociale et lutte contre l'exclusion, centre d'hébergement, foyers pour travailleurs, samu social.....
- **La petite enfance** : Crèches collectives, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles....
- **Les personnes âgées** : Maisons de retraite, foyers-logements, services à domicile.....

Le CCAS, présidé par le maire, est composé pour moitié d'élus de la commune et de personnes extérieures nommées pour leurs compétences.

Liste des membres :

- Denis Caradec (E)
- Aurore Guezenec (E)
- Véronique Callac (E)
- Yann Allain (E)
- Clarisse Pasco
- Marie Ribaut
- Roger Le Pesant
- Jean Frances

Pour toute difficulté sur les sujets indiqués ci-dessus, vous pouvez contacter l'un ou l'autre des membres du CCAS en fonction de vos connaissances et de vos affinités.

Par exemple, Jean Frances pourra vous aider efficacement sur tous les questions concernant le handicap.

Actions sociales de la commune (secrétaire)

La secrétaire de mairie est toujours à votre disposition. Elle vous guidera sur tous les points suivants :

1. Aide à la recherche d'informations d'ordre social
2. Retrait de dossiers :
    a. Demande APA
    b. Demande logement sociaux
    c. Liste représentants syndicaux
3. Demande de bourse de voyages scolaires
4. Demande d'aide alimentaire

La mission locale…qu'est-ce que c'est ?

La mission locale intervient auprès des jeunes de 16 à 26 ans afin de les aider à réaliser leur parcours professionnel et social.

Les services ont pour rôles :

- l'écoute des besoins
- Le diagnostic des difficultés
- L'information et le soutien
- L'orientation et la formation professionnelle
- La recherche d'emploi et le placement en entreprise
- l' accès au logement
- La prise en compte des problèmes sociaux et de santé

Depuis le début de l'année la mission locale met en place la « garantie Jeune » dont l'objectif est d'amener des jeunes en situation d'extrême précarité vers l'autonomie grâce à un parcours d'accompagnement social et professionnel. Le nombre de jeunes suivis en 2014 est 3259 (1605 femmes et 1654 hommes).

Où trouver la mission locale :

- Mission locale de Guingamp

  Contacts : Adresse *10 Rue du 48ème RI 22200 GUINGAMP*
  Téléphone *02 96 40 17 30*
  Site internet *http://www.mloca.fr/*

Quelques autres organismes utiles

Le comité cantonal d'entraide gère les services suivants à l'attention des personnes âgées, permettant ainsi leur maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles :

- Aide à domicile, ménage
- Soins à domicile (aides soignantes, infirmières)
- Portage de repas à domicile

Contacts : Adresse *1A rue saint Yves 22140 BEGARD*
Téléphone *02 96 45 15 08*
Courriel *comite.cantonal.begard@wanadoo.fr*

Le centre Bon Sauveur à Bégard pour toute assistance sur les problèmes de type psychiatrique, alcoolisme…

- Pôle psychiatrie adulte
- Pôle infanto-juvénile (enfants et adolescents)
- Pôle populations spécifiques : addictologie (alcool et autres toxiques), psychogériatrie

Contacts : Téléphone *02 96 45 20 10*
Site internet *http://www.fondationbonsauveur.com/*

Le Pays de Guingamp édite un guide des services à la population. Elle regroupe un grand nombre d'informations pratiques sur des sujets comme :

- Accès aux droits
- Famille
- Petite enfance, jeunes
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Endettement …

Aménagement du bourg

L'opération est lancée. Avec l'assistance de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités), nous en avons défini le périmètre et les grandes lignes.
Elle comprendra la mise à niveau du réseau d'eau potable si elle s'avère nécessaire (par le SMEJ), l'effacement des réseaux électriques et télécommunications (par le SDE avec participation financière de la commune) et les opérations de type travaux publics (chaussée, trottoirs, eaux pluviales).
Le planning prévisionnel, tel que nous l'envisageons aujourd'hui, est le suivant :

1. Septembre 2015 : consultation pour choix d'un bureau d'études (choix en octobre)
2. Novembre-décembre 2015 : début des études (durée prévue 6 mois)
   -> vous serez naturellement associés à cette phase pour donner votre opinion
3. 2ème semestre 2016 : travaux SDE (effacement réseaux)
4. 2017 : travaux d'aménagement (phase travaux publics)

Études et chantiers Bretagne Pays de Loire

Du 7 au 25 septembre, la commune de Trégonneau accueille un chantier de volontaires européens, en partenariat avec études et chantiers Bretagne et Pays de Loire. Les travaux de maçonnerie porteront sur le rejointoiement des murs du cimetière. En dehors du chantier ce séjour sera ponctué d'animations qui permettront aux volontaires de découvrir la région, ses habitants et sa culture.

Résident sur le site du Palacret, l'équipe se compose de deux volontaires françaises et de 7 jeunes de 18 à 27 ans venant d'Allemagne, de Bulgarie, d' Estonie, d'Italie, de Grèce et du Portugal . Ils sont encadrés par un animateur technique salarié de l'association.

Le chantier est ouvert aux habitants qui souhaitent appuyer ponctuellement l'équipe. Pour participer il suffit d'avoir 15 ans au plus et de s'inscrire auprès d'études et chantiers. Une cotisation de 1€ par personne est demandée (frais d'assurance).

Voirie

Le programme de voirie 2015 a été adopté. Il comprend la réfection des routes de Bras Bodin et de Kervenenhir.
Les travaux de voirie sont désormais mutualisés entre la comcom pays de Bégard et les sept communes. Le suivi technique (constitution des dossiers, gestion du marché, suivi des travaux) est assuré par Alain Sanson, détaché à cet effet par la ville de Bégard.
Cette méthode de commande groupée nous permet d'obtenir des tarifs plus intéressants, et de pallier le retrait des services du département sur le plan technique.

ASSOCIATIONS

L'Amicale laïque :

C'est sous le soleil, au terrain de foot de Trégonneau que la kermesse s'est tenue dimanche 14 juin, bouclant ainsi une année scolaire riche en animations. Le repas rougaille-saucisse, la vente de chocolats et d'un repas à emporter, le bébé broc…ont permis de financer de nombreuses activités aux élèves du RPI. Ainsi les enfants ont pu faire des sorties (piscine, judo, zoo de Pont-Scorff, Planétarium et village Gaulois à Pleumeur Bodou, visite des champs libres à Rennes, classe de mer à Tréveneuc…), bénéficier d'abonnements à des magazines et d'achats de matériels de loisirs sans oublier le spectacle de Noël.
Les membres du bureau remercient les bénévoles et les parents pour leur participation active.

Le comité d'animation:

Le Week-end de la pentecôte, un concours de boules était organisé par le comité d'animation. Les résultats des concours sont disponibles sur le site internet
Le comité d'animation remercie tous les participants et les bénévoles qui font de ces manifestations un bon moment de convivialité dans la commune. Le bénéfice réalisé est de 1309 euros, permettant ainsi de prévoir d'autres manifestations qui nous l'espérons vous satisferont !

Prochaine animation, le Pardon de Trégonneau les **5 et 6 septembre 2015** avec au programme :
Samedi 5 : concours de boules en doublette.
repas (Kir, jambon à l'os, tarte aux pommes et café) 11€ par adulte et 5 € pour les moins de 12 ans
animation musicale
Dimanche 6 : concours en triplette + animation dans l'après-midi (démo de zumba).

L'UST

Le bilan de la saison 2014-2015 est très positif puisque l'équipe première va monter en division 2 et que l'équipe B finit en troisième place de son groupe et monte également (en D3).
Reprise le 3 juillet

Une équipe U15 (moins de 15 ans) a été créée en début d'année en entente avec Pontrieux. Encadrée par Sébastien Guillou, Alban Clec'h et Benoît Hervéic, ils finissent premiers de leur championnat. Bravo à eux !

L'école de foot, sous la responsabilité de Ludovic Guillou se porte bien malgré quelques départs importants au sein de l'encadrement.
La porte est ouverte pour épauler cette jeune équipe dynamique de dirigeants afin de réserver le meilleur accueil possible à ces jeunes footballeurs en herbe.
Ecole de foot : reprise début septembre

Composition du nouveau bureau de l'UST :

- Président : Frédéric FAMEL
- Vice-présidents : Claude GUILLOU et Bernard STEPHAN
- Trésorier : Jérôme PRIGENT (trésorier adjoint : Benoît HERVEIC)
- Secrétaire : Patrick GUILLOU (secrétaire adjoint : Jeanine GUILLOU)

INFOS DIVERSES

Centre de loisirs :

Pour l'accueil de vos enfants cet été les centres de loisirs de Bégard et de Plouisy sont ouverts (toutes les informations sur le site internet de la mairie de Trégonneau, rubrique « pratique / petite enfance »

Smictom :

Déchèteries :
La règle de bon sens qui prévaut désormais, c'est l'accès à la déchèterie la plus proche son domicile. Il ne doit donc plus y avoir de difficulté pour nous à utiliser celle de Guingamp.
Celle de Bégard a été entièrement refaite, et inaugurée le 12 juin dernier.

Services proposés :

- Vente de composteurs et de poubelles (bacs 120 l à 23,30€ et 240 l à 29,40€)

Rappel des consignes de tri :

- Pas de sacs noirs dans les bacs jaunes (uniquement déchets recyclables en vrac)
- Pas de verre dans les bacs jaunes, ni dans les bacs marrons (ordures ménagères. Des conteneurs « verre » sont à votre disposition au terrain des sports (merci de tenir la zone propre en ne laissant rien autour des conteneurs).

Gendarmerie

Les vacances d'été approchent alors quelques conseils de la Gendarmerie pour assurer la tranquillité de chacun, et notamment prévenir les cambriolages:

- En cas d'absence durable (avisez vos voisins, faites relever le courrier, faites ouvrir et fermer régulièrement les volets…)
- Protection du domicile (fermez les portes, placez eu lieu sûr les objets de valeur, ne laissez pas une personne inconnue seule dans une pièce…)
- Dans le cadre des opérations « Tranquillité Vacances », signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Un certain nombre de plaquettes éditées à ce sujet par la gendarmerie sont à votre disposition sur le site internet de la mairie.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES
SFR : 10 23
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
Free : 32 44

VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE:
BEGARD